

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
TERRITOIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES ALTKIRCH

Annexes sanitaires
Assainissement

NOTE TECHNIQUE

1. Situation actuelle

1.1 Service public de l'assainissement

La Communauté de communes Sundgau pour le territoire de l'ancienne Communauté de Communes d'Altkirch a la compétence eaux usées et assainissement non collectif.

Les eaux pluviales, les eaux de ruissellement et les eaux claires sont de compétence communale. L'ensemble du territoire possède une canalisation de collecte au niveau de la voirie permettant le raccordement des eaux usées.

Un schéma directeur d'assainissement sera approuvé en 2019. Il comprend deux parties. D'un côté les communes membres de la Communauté de Communes historiques et de l'autre la commune d'Hirsingue qui a rejoint la précédente au 1^{er} janvier 2014 lors de la dissolution de la Communauté de communes du Secteur d'Hirsingue.

1.2 Le système d'assainissement

La commune d'Hirsingue est réalisée en unitaire dont l'ensemble du réseau se rejette dans un poste de régulation auto surveillé qui régule l'entrée dans la canalisation intercommunale qui dessert la station d'épuration d'Altkirch. Ce réseau est équipé de 10 déversoirs d'orages et de 2 bassins surdimensionnés permettant la rétention. Mis à part le poste en sortie d'Hirsingue, aucun déversoir d'orage n'accueille plus de 1 000 EqH. Les déversements se font dans le milieu naturel récepteur à proximité, l'Ill ou le Feldbach. Le schéma directeur a mis en évidence les localisations des installations à modifier afin de respecter les réglementations en vigueur. Ces travaux classés par priorité sont présentés ci-après. Le réseau a une longueur estimée à 25.5 km dont 7.5 km de réseau eaux usées strictes. Des soucis d'entrée d'ECP et de d'ouvrages à améliorer. Des réhabilitations de réseaux sont aussi prévus dans le cadre des travaux présentés dans le schéma.

Le territoire historique de la communauté de communes d'Altkirch (Aspach, Carspach, Hirtzbach et altkirch) a été étudié dans le cadre du schéma directeur. L'ensemble des eaux usées de ces communes se rejoignent pour être traitées au sein de la station d'épuration d'Altkirch. Ce réseau a une longueur estimée de 98 km dont 30 km de réseaux eaux usées strictes. Le réseau possède 2 postes de relevage, 44 déversoirs d'orage et 3 bassins de rétention. Les déversoirs d'orages ne dépassent pas la taille réglementaire mis à part trois qui sont auto surveillés. Les déversements se font dans le milieu récepteur à proximité, l'Ill et certains de ses affluents. Le schéma directeur identifie des taux de dilution important en entrée de station d'épuration et préconise une série de travaux pour y remédier et présentés ci-dessous selon une priorisation.

Les travaux identifiés dans le schéma directeur sont présentés ci-dessous :

HIRSINGUE							
	Travaux	Numéro	Coût		Priorité	Calendrier	Remarques
	TS 1: REDUCTION DES ENTREES D'ECP TEMPS SECS						
	Réparation ponctuelle rue de l'avenir (86 m3/j)	TS 1-11	1725		1	2019	
	Remplacement du DN 800 rue du Chemin de Fer (168 m3/j)	TS 1-12	439875		1	2020	
	Remplacement du DN 200 rue de Ferrette et rue de Gaulle (13m3/j)	TS 1-13	5175		1	2020	
	Remplacement du réseau rue Paul Lang (103 m3/j)	TS1-14	173075		1	2022	
	Remplacement DN 300 rue des Mésanges (43 m3/j)	TS 1-15	40715		1	2020	
	Réparations ponctuelles rue du Roggenberg (4m3/j)	TS 1-16	3450		1	2019	
	Réparations ponctuelles rue de Bâle	TS 1-17	1725		1	2019	
	Remplacement DN 400 sur RD 422 (4m3/j)	TS 1-18	22253		1	2023	
	Réparations ponctuelles rue de la Montagne (16 m3/j)	TS 1-19	21850		1	2020	
	Remplacement DN 300 rue de la Montagne	TS 1-20					
	Mise en séparatif de la rue des Sapins (17 m3/j)						
	Création réseau EP	TS 1-21		30475	1	2023	
	Création réseau EU		77625				
	TS 2: SUPPRESSION DES REJETS DIRECTS D'EAUX USEES						
	Mise en conformité des branchements	TS 2-1			1		A la charge des propriétaires
	Raccordement de la rue de Lattre (29 EH)	TS 2-2	78545		1	2019	
	Mise en séparatif de la rue des Primevères et de la rue des Tulipes (26Eh et 26 m3/j)	TS 2-3	74693		1	2019	
	Correction de l'erreur de branchement rue de la Synagogue (70 EH)	TS 2-4	1725		1	2019	
	Création d'un réseau EU rue Gliers (15 EH)		47725		1	2019	
	TS 3: MAITRISE DU FONCTIONNEMENT DU RESEAU						
	Mise à niveau du DO 5 (1725 €)	TS 3-1					Travaux à remplacer par TP 1.2.3-5
	Télésurveillance du DO 9	TS 3-2	5750		1	2019	
	TP 1.1: CONFORMITE ERU (Critère nombre de déversement)						
	Réhaussement lame DO 10	TP 1.1-1	5750		1		
	Suppression du DO 8	TP 1.1-2	460		1		
	Déconnexion des EP du foyer Cuny	TP 1.1-3	920		1	2022	
	Mise en séparatif de la cité LANG	TP 1.1-4	50761		1		
	Mise en séparatif de la rue Montjoie	TP 1.1-5	54855		1		
	Déconnexion du bassin versant extérieur rue des Bûcherons	TP 1.1-6		12823	1		
	Déconnexion du bassin versant extérieur rue de Gaulle	TP 1.1-7		20250	1	2022	Aide à résoudre débordements rue des Bûcherons
	Mise en séparatif de la partie amont de la rue de Gaulle	TP 1.1-8	88607		1		
	TP 1.2: CONFORMITE RUTP (Niveau 3: Absence de déclassement en "classe Rouge")						
	TP 1.2.3: Niveau 3 - Absence de déclassement en "classe rouge"						
FELDBACH	Réhaussement lame DO7	TP 1.2.3 - 1	1725		2		
	Renforcement de la conduite conservée (27428 €)	TP 1.2.3 - 2					Travaux à remplacer par TP 2.3
	Mise en séparatif de l'amont au DO 7 de la rue de Gaulle				2		
	Création réseau EU	TP 1.2.3 - 3	86538		2		
	Création réseau EP			147258	2		
	Reprise des branchements		15180		2		
	Mise en séparatif partie amont de la rue de Gaulle	TP 1.2.3 - 4		99935	2		Aide à résoudre débordements rue des Bûcherons
	renforcement du réseau EP et reprise des branchements						
	Reprise du DO 5	TP 1.2.3 - 5	17883		1	2023	Remplace TS 3 - 1
ILL	Déconnexion BV extérieur route d'Altkirch						
	Solution 1: déconnexion BV	TP 1.2.3 - 24		3045	1		
	Solution 2: Mise en séparatif rte d'Altkirch	TP 1.2.3 - 25					
	Construction d'un bassin de 5400 m3 vers le stade	TP 1.2.3 - 26					6 548 675 €
	Construction d'un bassin de 280 m3 vers DO 5	TP 1.2.3 - 27					
	TP 2: SUPPRESSION DES DEBORDEMENTS POUR T = 10 ans						
	Suppression des débordements rues du Moulins, Cercle et Tâleuls						
	Renforcement réseau rues du Cercles et Du Moulin	TP 2 - 1	398475		3		
	Solution 1: Augmentation du BO Eglise 860 m3	TP 2 - 2					266800
	Solution 2: Renforcement en DN 600	TP 2 - 3			2		
	Création d'un trop plein au Feldbach	TP 2 - 4	367425				
	Suppression des débordements rue Leclerc	TP 2 - 5		206885	3		
	Mise en séparatif de la rue Leclerc	TP 2 - 6					
	Suppression des débordements Rue de l'Avenir et rue de Bettendorf						
	Mise en conformité des raccordements	TP 2 - 7			1		A la charge des propriétaires
	Renforcement en DN 600 - rue de Bettendorf	TP 2 - 8	91195		3		
	Solution 1: Création d'une noue de rétention	TP 2 - 9		5233	1		
	Solution 2: Renforcement du réseau EP rue de Bettendorf	TP 2 - 10					Charge communale: 89700 €
	Suppression des débordements rue de l'III: Renforcement réseau	TP 2 - 11	36685		3		
	Total Priorité 1		1215142	71826			
	Total Priorité 2		470868	247193			
	Total Priorité 3		526355	206885			
	Total travaux		2212365	525904			

ASPACH							
	Travaux	Numéro	Coût		Priorité	Calendrier	Remarques
			CC	Commune			
	TS 1: REDUCTION DES ENTREES D'ECP TEMPS SECS						
	Remplacement du réseau rue de la Croix rouge (30 m3/j)	TS 1-5	60548		1	2020	
	Mise en séparatif de la rue du Stade (54 m3/j)	TS 1-6	180234		2	2024	
	Création d'un réseau EU		1725				
	Suppression du DO 8			15335			
	Création d'un réseau EP						
	Reprise des branchements		19780				
	TP 1.2: CONFORMITE RUTP (Niveau 3: Absence de déclassement en "classe Rouge")						
	TP 1.2.1: Niveau 1 - Obtention du bon état pendant 90% de la période sensible						
	ZIPFELGRABEN	Réhaussement lame DO (0,50m)	TP 1.2.1 - 4	12075		3	
Réhausse du trop plein du DO 5 : 1725 €		TP 1.2.1 - 5	17250		1	2019	Favoriser son remplacement par un DO latéral 17250€
Remplacement DO 8 par DO latéral: 17250 €		TP 1.2.1 - 6			0		Le DO 8 doit être supprimé dans le cadre des travaux TS 1 - 6
Renforcement des exutoires de DO		TP 1.2.1 - 7	38865		3		
Création d'une voie d'accès au BO: 99360 €		TP 1.2.1 - 8	41400		1	2019	La solution de l'accès par le haut peut maintenant être remplacé par un accès par la rue de la Croix Rouge, la grange ayant été démolie. Coût approximatif 41400 €
Création d'un trop plein au BO		TP 1.2.1 - 9	63250		2		
TP 1.2.3: Niveau 3 - Absence déclassement en "classe rouge"							
Réhaussement lames DO 10, 11 et 12 (1 m)		TP 1.2.3 - 18	5175		2		
Bassin de rétention à la sortie d'Aspach		TP 1.2.3 - 19	3382725		3		4646000 €: Travaux trop importants financièrement et techniquement
Solution 1 Création d'un BO de 4000 m3							
Solution 2 Création d'un BO de 2900 m3 avec suppression du DO 4							
Mise en conformité des branchements rue des Merles et rue des Chênes				1		A la charge des propriétaires: A faire en priorité 1 car a une incidence sur les DO et sur le BO	
TP 2: SUPPRESSION DES DEBORDEMENTS POUR T = 10 ans							
	Renforcement du collecteur entre regards 1910 et 1911 rue de la Croix Rouge	TP 2 - 18	43642		2		
	Renforcement de la conduite de surverse du DO 12	TP 2 - 19	13340		3		
	Total Priorité 1		119198	0			
	Total Priorité 2		313806	15335			
	Total Priorité 3		3447005	0			
	Total travaux		3880009	15335			

HIRTZBACH							
	Travaux	Numéro	Coût		Priorité	Calendrier	Remarques
			CC	Commune			
	TS 1: REDUCTION DES ENTREES D'ECP TEMPS SECS						
	Remplacement du réseau <u>rue de Lattre de Tassigny (39 m3/j)</u>	TS 1-7	30475		1	2022	
	Mise en séparatif de la <u>rue des Vergers (54 m3/j)</u>	TS 1-8			1		56522
	Mise en séparatif de la <u>rue du réservoir (42 m3/j)</u>	TS 1-9	125379		2		La rue est neuve - travaux à décaler le plus loin possible
	Mise en séparatif de la <u>rue du 21 Novembre (21 m3/j)</u>	TS 1-10	89297		2		Refaire mesures... Un étang a été supprimé en 2015 ou 2016
	TS 2: SUPPRESSION DES REJETS DIRECTS D'EAUX USEES						
	Correction de l'erreur de raccordement du réseau unitaire <u>rue de Carspach (80 EH)</u>	TS 2-5	1725		1	2019	Attention le réseau EU aval est un DN 250 mm, risque de problème hydraulique, la commune devra donc en parallèle poser un réseau EP (200 m de dn 400 soit 103500 €) et reprendre les branchements 4140 €)
	TP 1.2: CONFORMITE RUTP (Niveau 3: Absence de déclassement en "classe Rouge")						
ILL	TP 1.2.1: Niveau 1 - Obtention du bon état pendant 90% de la période sensible						
	Réhaussement de la lame du DO 6 et renforcement du collecteur conservé	TP 1.2.1 - 10 et 12	73209		1	2021	
	Réhaussement de la lame du DO 2	TP 1.2.1 - 10	1725		1		
	Remplacement du DO 1 par un DO à lame latéral et renforcement du collecteur conservé	TP 1.2.1 - 11 et 12	34638		1		
HIRTZBACH	TP 1.2.3: Niveau 3 - Absence déclassement en "classe rouge"						
	Réhaussement de la lame du DO 7 et renforcement du collecteur conservé	TP 1.2.3 - 6	398193		2		
	Réhaussement de la lame du DO 3 et démontage du régulateur de débit	TP 1.2.3 - 7	1725		2		
	TP 2: SUPPRESSION DES DEBORDEMENTS POUR T = 10 ans						
	Mise en séparatif amont de la <u>rue des Champs</u> : création réseau EP	TP 2-13		38755	1		
	Renforcement de la conduite en aval de la <u>rue Tassigny</u> et pose d'un clapet anti retour	TP 2-14	208725		2		
	<u>Rue de la Barrière</u> : Etude et travaux suite aux débordements						Création d'une réseau eaux pluviales
	Total Priorité 1		196569	38755			
	Total Priorité 2		823319	0			
	Total Priorité 3		0	0			
	Total travaux		1019888	38755			

CARSPACH							
	Travaux	Numéro	Coût		Priorité	Calendrier	Remarques
	TP 1.2: CONFORMITE RUTP (Niveau 3: Absence de déclassement en "classe Rouge")						
DORFBAECHE	TP 1.2.1: Niveau 1 - Obtention du bon état pendant 90% de la période sensible						
	Rehaussement lame DO 11	TP 1.2.1 - 1	1725		1	2020	En lien avec travaux 1.2.1 - 3
	Rehaussement lame DO 7	TP 1.2.1 - 1	1725		1	2020	
	Rehaussement lame DO 3 et 4	TP 1.2.1 - 1	3450		1	2020	
	Remplacement du DO 5 par un DO latéral	TP 1.2.1 - 2	17250		1	2019	
	Remplacement du DO 10 par un DO latéral	TP 1.2.1 - 2	17250		1	2019	DO 3 sous chaussée neuve - Priorité 2
	Renforcement collecteur conservé DO 4	TP 1.2.1 - 3	2576		1	2023	
Renforcement collecteur conservé DO 3	TP 1.2.1 - 3	2576		2			
ILL	Renforcement collecteur conservé DO 7	TP 1.2.1 - 3	2576		1	2023	En lien avec travaux 1.2.1 - 1
	Rehaussement lame DO 1, 12 et 14	TP 1.2.1 - 13	5175		1	2019	
	Remplacement du DO 2 par un DO latéral	TP 1.2.1 - 14	17250		1	2019	
	Renforcement collecteur conservé DO 12 et 1	TP 1.2.1 - 15	7181		1	2019	
DORFBAECHE	Reprise de la contre pente et renforcement de la conduite conservée en aval du DO 12	TP 1.2.1 - 16	33166		1	2021	
	TP 1.2.2: Niveau 2 - Déclassement de plus d'1 classe pendant au plus 5% de la période sensible						
	Création d'un exutoire vers l'ill depuis DO 11	TP 1.2.2 - 6	129375		2		Travaux en lien les uns et les autres. Solution retenue à la place de la création de BO de 300 à 800 m3
Mise en séparatif des branchements des secteurs en pseudo séparatif	TP 1.2.2 - 2			2			
Mise en séparatif des rues du Printemps, Abeilles et Gazon création réseau EU et reprise des branchements)	TP 1.2.2 - 3	113907		2			
ILL	Suppression des DO 3, 4, 5 et 7	TP 1.2.2 - 4	6900		2		
	Création d'un BO de 100 m3 en aval du DO 11	TP 1.2.2 - 5	149500		2		Solution retenue à la place de la création d'un BO de 90 m3 (149500 €) car résoud le problème en TP 1.2.3.28
	Mise en séparatif du secteur amont au DO 12	TP 1.2.2 - 18	423746		2		
DORFBAECHE	TP 1.2.3: Niveau 3 - Absence déclassement en "classe rouge"						
	Mise en conformité des branchements	TP 1.2.3 - 8			1		A la charge des propriétaires
	Renforcement du collecteur conservé du DO 10 et réhaussement de la lame	TP 1.2.3 - 8	212037		2		Travaux en lien les uns et les autres
	Rehaussement lame DO 9 et 6	TP 1.2.3 - 9	3500		2		
	Remplacement du DO 8 par un DO latéral avec réhaussement de la lame dans un second temps pour travaux TP	TP 1.2.3 - 10	17250		1	2019	
	Création d'un exutoire vers l'ill depuis DO 11						Travaux en lien les uns les autres. Solution 1 à 6 non retenues. Les 4 premières lignes sont traitées en 1.2.2 -2 à 6
	Mise en séparatif des secteurs en pseudo séparatif						
	Mise en séparatif des rues du Printemps, Abeilles et Gazon création réseau EU et reprise des branchements)	TP 1.2.3					
	Suppression des DO 3, 4, 5 et 7						
	Renforcement du collecteur interco en DN 600	TP 1.2.3 - 15	974050		3		
	Renforcement de l'exutoire du BO en DN 400	TP 1.2.3 - 16	27583				
	Augmentation du volume de stockage du DO 11 (100 à 1600 m3)	TP 1.2.3 - 17	1725000				
	Augmentation du volume de stockage du DO 8 à ALTKIRCH (à 4500 m3)		575000				
Travaux sur DO 12 (passage du volume du BO à 500 m3)	TP 1.2.3 -28					Traité en TP 1.2.2 -18 avec mise en séparatif des réseaux amont	
TP 2: SUPPRESSION DES DEBORDEMENTS POUR T = 10 ans							
	Mise en séparatif rue de Gaulle	TP 2 - 17	128340		2		TP 2 -15 et 16: 608637 € Solution non retenue d'un BO de 360 m3
	Total Priorité 1		126574	0			
	Total Priorité 2		1169881	0			
	Total Priorité 3		3301633	0			
	Total travaux		4598088	0			

La réalisation des travaux en priorité 1 donnera les résultats suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Montant	649864	639646	661158	660502	628913	3240083
Ratio %	20	19	20	20	19	98
ECP (m3/j)	407					407
Ratio %	100					100
Pollution (EH)	358	270	244	142	4	1018
Ratio %	28	21	19	11	0	80

1.3 Zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement est en cours de réalisation et sera proposé conjointement au PLUi. Le zonage sera collectif avec quelques zones soumises au zonage non collectif. Le règlement est indiqué dans le règlement du PLUi.

1.4 Principe général

En fonction de la zone communale, pour toute nouvelle construction le raccordement au réseau collectif d'assainissement sera réalisé aux frais du demandeur.

Soit en unitaire avec la pose d'un regard unique regroupant les eaux usées et les eaux pluviales. Les eaux claires parasites étant évacuées vers le réseau communal s'il existe ou vers le milieu naturel. Le principe d'infiltration n'est pas concluant sur le territoire, une étude de sol reprenant les possibilités d'infiltration doit être fournie en cas d'application de ce principe.

Soit en séparatif avec la pose de deux regards, un pour les eaux usées allant à la station d'épuration, l'autre pour les eaux pluviales et les eaux claires allant dans le réseau communal ou vers le milieu naturel.

2. Situation future

2.1 Réseau des zones d'extension

Le projet de PLUi comporte des zones d'extension déjà équipées ou pour lesquelles les réseaux d'assainissement sont existants à proximité immédiate. Les réseaux internes seront à la charge des futurs constructeurs dans le cadre d'un aménagement d'ensemble et selon les prescriptions de la CCS.

Pour d'autres zones des travaux d'assainissement seront nécessaires et seront à programmer :

- Le raccordement de la commune de Heimersdorf est prévu pour 2022 avec la réalisation de l'assainissement collectif. Ainsi la zone 2AU de la commune pourra être ouverte à l'urbanisation en fonction de ce développement.
- Commune de Aspach :
 - Zone 1AU rue du Chêne : cette zone devra être réalisée en séparatif. Les eaux usées et les eaux pluviales devront être raccordées séparément sur les canalisations de la rue du Chêne. La canalisation eaux usées se rejette dans la canalisation communale desservant la station d'épuration d'Atkirch. Les eaux pluviales se rejettent dans le milieu naturel qui traverse la commune. Ainsi le rejet des eaux usées strictes améliorera la charge entrante en station d'épuration.
- Commune de Carspach
 - Zone 1AU rue des Seigneurs : cette zone devra être réalisée en séparatif. Les eaux usées et les eaux pluviales devront être raccordées séparément sur les canalisations de la rue des Seigneurs. La canalisation eaux usées desservira alors le collecteur intercommunal et les eaux pluviales s'écouleront dans le milieu naturel le Dorfbach au niveau de la piste cyclable. Ainsi le rejet des eaux usées strictes améliorera la charge entrante en station d'épuration.
 - Zone 1AU rue du Château : cette zone devra être réalisée en séparatif. Les eaux usées et les eaux pluviales devront être raccordées séparément sur les canalisations de la rue du Château. La canalisation eaux usées desservira alors le collecteur intercommunal et les eaux pluviales s'écouleront dans le milieu naturel le Dorfbach. Ainsi le rejet des eaux usées strictes améliorera la charge entrante en station d'épuration.
 - Zone 1AU rue du Petit bois : cette zone devra être réalisée en séparatif. Les eaux usées devront être raccordées sur la rue du petit bois qui dessert la station d'épuration d'Altkirch. Les eaux pluviales devront être traitées au niveau de l'aménagement de la zone, soit par infiltration après réalisation d'une étude de sol, soit par rétention par des équipements écologiques de type noues végétales. Ainsi le rejet des eaux usées strictes améliorera la charge entrante en station d'épuration.
 - Zone 2AU arrière rue des Gazons à Carspach : La zone devra être traitée en séparatif. Les eaux usées seront rejetées dans la canalisation de la rue des forgerons et les eaux pluviales devront être traitées au niveau de l'aménagement de la zone, soit par infiltration après réalisation d'une étude de sol, soit par rétention par des équipements écologiques de type noues végétales ou rejet dans le milieu naturel. Ainsi le rejet des eaux usées strictes améliorera la charge entrante en station d'épuration.

- Commune de Hirtzbach
 - Zone 1AUa du 21 novembre : cette zone devra être réalisée en séparatif. Les eaux usées devront être raccordées sur la rue du 21 novembre qui dessert la station d'épuration, et les eaux pluviales devront être rejetées dans le milieu naturel qui passe dans la rue du 21 novembre. Ainsi le rejet des eaux usées strictes améliorera la charge entrante en station d'épuration.
 - Zone 1AU rue de Carspach : cette zone devra être réalisée en séparatif. Les eaux usées et les eaux pluviales devront être raccordées sur la canalisation de la rue de Carspach (RD25). La canalisation desservira alors un déversoir d'orage situé en extrémité de la départementale. Ce déversoir sera repris en travaux dans le cadre du schéma directeur afin d'améliorer l'exutoire. Cette adaptation sera réalisée au moment du dépôt du projet d'aménagement de la zone.
- Commune de Hirsingue
 - Zone 1AUe usine Lang : cette zone devra être réalisée en séparatif. Les eaux usées et les eaux pluviales devront être raccordées séparément sur les canalisations qui desservent la première partie de la zone. La canalisation eaux usées desservira alors le collecteur intercommunal qui rejoint la station d'épuration d'Altkirch et les eaux pluviales s'écouleront dans le milieu naturel l'Ill. Ainsi le rejet des eaux usées strictes améliorera la charge entrante en station d'épuration.
 - Zone 1AU rue du Coteau : cette zone devra être réalisée en séparatif. Les eaux usées devront être raccordées sur la canalisation qui se situe à l'entrée de la zone, et les eaux pluviales devront être raccordées sur la canalisation de la rue des Côteaux. La canalisation eaux usées desservira alors le collecteur intercommunal qui rejoint la station d'épuration d'Altkirch et les eaux pluviales s'écouleront dans le milieu naturel le Feldbach. Ainsi le rejet des eaux usées strictes améliorera la charge entrante en station d'épuration.
 - Zone 1AU rue de Bettendorf et rue des Violettes: cette zone devra être réalisée en séparatif. Les eaux usées et les eaux pluviales devront être raccordées séparément sur les canalisations de la rue de Bettendorf. La canalisation eaux usées desservira alors le collecteur intercommunal qui rejoint la station d'épuration d'Altkirch et les eaux pluviales s'écouleront dans le milieu naturel l'Ill. Ainsi le rejet des eaux usées strictes améliorera la charge entrante en station d'épuration.
 - Zone 1AUa rue de Bâle : cette zone devra être réalisée en séparatif. Les eaux usées devront être raccordées sur la canalisation qui se situe rue des Merles en envisageant la traversée du pont, et les eaux pluviales devront être rejetées directement dans le milieu naturel qui passe à proximité. La canalisation eaux usées desservira alors le collecteur intercommunal qui rejoint la station d'épuration d'Altkirch. Ainsi le rejet des eaux usées strictes améliorera la charge entrante en station d'épuration.
 - Zone 1AU rue du Roggenberg : cette zone devra être réalisée en séparatif. Les eaux usées et les eaux pluviales devront être raccordées séparément sur les canalisations qui se situent dans la rue du Roggenberg. La canalisation eaux usées desservira alors le collecteur intercommunal qui rejoint la station d'épuration d'Altkirch et les eaux pluviales s'écouleront dans le milieu naturel. Ainsi le rejet des eaux usées strictes améliorera la charge entrante en station d'épuration.
 - Zone 2AU rue de Ferrette : cette zone devra être réalisée en séparatif. Les eaux usées et les eaux pluviales devront être raccordées séparément sur les canalisations qui se situent dans la rue de Ferrette. La canalisation eaux usées desservira alors le collecteur intercommunal qui rejoint la station d'épuration d'Altkirch et les eaux pluviales s'écouleront dans le milieu naturel. Ainsi le rejet des eaux usées strictes améliorera la charge entrante en station d'épuration.
- Commune d'Altkirch :
 - Zone 1AUea : cette zone devra être réalisée en séparatif. Cette zone est située en zonage non collectif, ainsi le traitement des eaux usées devra se faire à la parcelle avant rejet dans le milieu naturel via le fossé.
 - Zone 1AU rue Brûlée : cette zone devra être réalisée en séparatif. Les eaux usées et les eaux pluviales devront être rejetées séparément dans le réseau de la rue du 3^{ème} zouave via la rue Brûlée. Le réseau rejoint un déversoir d'orage qui déverse les eaux pluviales dans la galerie qui rejoint le milieu naturel. La canalisation eaux usées via le débit conservé du déversoir d'orage desservira alors le collecteur intercommunal qui rejoint la station d'épuration d'Altkirch.

- Zones 1AU Rue du Roggenberg : ces zones devront être réalisées en séparatif. Les eaux usées et les eaux pluviales devront être rejetées dans la canalisation unitaire de la rue du Roggenberg. La canalisation desservira alors le collecteur intercommunal qui rejoint la station d'épuration d'Altkirch via plusieurs déversoirs d'orage. Si une étude de sol confirme la possibilité d'infiltration des eaux pluviales, ces dernières pourront être traitées à la parcelle. Dans ce cas, le rejet des eaux usées strictes améliorera la charge entrante en station d'épuration.
- Zones 1AU rue du Roggenberg Sud : ces zones devront être réalisées en séparatif. Les eaux usées et les eaux pluviales devront être rejetées dans la canalisation unitaire de la rue du Roggenberg. La canalisation desservira alors le collecteur intercommunal qui rejoint la station d'épuration d'Altkirch via plusieurs déversoirs d'orage. Si une étude de sol confirme la possibilité d'infiltration des eaux pluviales, ces dernières pourront être traitées à la parcelle. Dans ce cas, le rejet des eaux usées strictes améliorera la charge entrante en station d'épuration.
- Zone 1AU avenue du Maréchal Foch : cette zone devra être réalisée en séparatif. Les eaux usées et les eaux pluviales devront être rejetées séparément dans le réseau de la rue du 3^{ème} zouave. Le réseau rejoint un déversoir d'orage qui déverse les eaux pluviales dans la galerie qui rejoint le milieu naturel. La canalisation eaux usées via le débit conservé du déversoir d'orage desservira alors le collecteur intercommunal qui rejoint la station d'épuration d'Altkirch. Si une étude de sol confirme la possibilité d'infiltration des eaux pluviales, ces dernières pourront être traitées à la parcelle.
- Zone 2AU rue du 2^{ème} Cuirassiers : cette zone devra être réalisée en séparatif. Les eaux usées et les eaux pluviales devront être raccordées séparément sur les canalisations qui se situent dans la rue du 2^{ème} cuirassiers. La canalisation eaux usées desservira alors le collecteur intercommunal qui rejoint la station d'épuration d'Altkirch et les eaux pluviales s'écouleront dans le milieu naturel via la galerie. Ainsi le rejet des eaux usées strictes améliorera la charge entrante en station d'épuration.

3. Conclusion

L'assainissement du territoire d'Altkirch est en évolution. La station de traitement en place sera suffisante pour intégrer les augmentations démographiques prévues dans le cadre du PLUi ceci en raison des travaux qui seront entrepris pour diminuer la charge hydraulique de la station.